RAPPORT MORAL janvier 2008 - Décembre 2009

Introduction:

L'activité du CROM de Sousse durant cette période de 2 ans s'est inscrite dans la continuité des équipes précédentes qui nous ont largement facilité la tâche en laissant des balises bien en évidence et que nous n'avons fait que suivre.

Nous vous présentons dans ce qui suit un récapitulatif sur les différentes activités enregistrées, agrémenté de quelques remarques.

Activités principales:

- Le Bureau de FMC: durant ce mandat, un collège régional de FMC a été crée, formé des différents prestataires de FMC. Sur le plan légal, il s'agit d'une commission formée au sein du CROM, chargée de la FMC. Il en a émané le Bureau de FMC, l'instance exécutive, en quelque sorte, de ce collège. Le document sur la mission du bureau est joint à ce rapport. A la date de ce jour, le collège s'est réuni deux fois et le bureau trois. Le CROM tient à rendre hommage à feu Pr Chedly Bouzakoura, premier président du bureau de FMC, et dont la vision futuriste de la FMC est notre source d'inspiration. Il est à noter que ce projet a été approuvé et encouragé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.
- Abus de prescription de psychotropes: pour en discuter, une réunion a été organisée le 13 février 2008 au sein du CROMS entre médecins prescripteurs, pharmaciens, inspecteurs de la santé et est sortie avec des recommandations afin de limiter la prescription de tels médicaments aux seuls cas qui les nécessitent et d'en assurer une meilleure surveillance.
- Le Risque professionnel: suite à de multiples différends concernant la prescription d'arrêts de travail entre médecins prescripteurs et médecins conseil de la CNAM, une réunion a eu lieu le 6 mai 2009 entre médecins prescripteurs, médecins inspecteurs du travail, médecins conseils de la CNAM afin de clarifier les textes. Les principales recommandations sont parues dans le numéro 29 du Bulletin de l'Ordre National.

Les Journées Ordinales :

Les Journées du CROMS :

 La quatrième journée du CROMS a été mise sous le signe de la FMC et a été l'occasion, encore une fois, d'affermir les relations avec les Ordres frères et amis ; c'est ainsi qu'elle a vu la participation de représentants du CROM d'Annaba, du CNOM d'Algérie et du CNOM français. Des recommandations en matière de FMC en ont émané.

- La cinquième Journée du 21 novembre 2009 s'est déroulée dans un cadre très particulier, celui du Colloque International sur l'éthique et les sciences de la vie à Kairouan. L'éthique et la greffe d'organe en ont été les sujets principaux. A l'unanimité des participants, cette journée a été un succès sur tous les plans, grâce notamment à la participation d'invités tunisiens, algériens et français, de différents horizons et différentes confessions, d'un très haut niveau académique ainsi que la présence de trois Ministres et un Secrétaire d'État.
- Lors de ces deux journées, des nouveautés ont été introduites et très appréciées par les confrères :
 - La reconnaissance envers des confrères qui ont marqué de leurs empreintes le paysage médical régional, vivants ou décédés.
 - L'introduction de manifestations artistiques : peinture, sculpture, musique etc, œuvres de consœurs et confrères, preuves de la dimension multiple du médecin tunisien.

Les Journées du CROM d'Annaba :

Comme d'habitude, le CROMS a participé aux journées des confrères du CROM d'Annaba, dans le cadre de l'accord de jumelage entre les deux CROM et ce en avril 2008 et juin 2009. Le Président du CROM y a fait des présentations sur l'implantation du nouveau régime d'assurance maladie ainsi que sur le Bureau de FMC. Cette dernière idée a été adoptée par le Conseil National de l'Ordre Algérien qui a décidé de l'adapter à la réalité algérienne.

Activités académiques :

Le CROMS a été sollicité pour participer à différentes manifestations scientifiques :

- **VIe Journée de Pédagogie Médicale** FM de Monastir 29-11-08 : « Le stage interné dans un cabinet de médecin de famille libéral » Dr F. Bouguerra
- VIe Actualités de Médecine Légale de Monastir 27-6-08 Dr F. Bouquerra
- Table ronde: Enseignement de la LCAS (Lecture Critique d'Articles Scientifiques)
 Sousse 15-11-08: « La LCAS: un outil performant de FMC en médecine de première ligne » Dr F. Bouzaouache
- **Ve Journée d'Hygiène et de Qualité des Soins** Sousse 23-4-09 : « Risque de l'infection iatrogène en consultation de médecine familiale » Dr F. Bouzaouache
- VIIe Actualités Médicolégales de Monastir 12-6-09 Dr F. Bouguerra
- XIIIe Conférence Annuelle du Comité d'Ethique Médicale 4-12-09 Dr F. Bouguerra
- Forum Méditerranéen & Collège de Médecine Interne Sousse le 4-12-09 : « L'hospitalisation à domicile en Tunisie » - Dr F. Bouzaouache

 VIIe Forum de Pédagogie des Sciences de la Santé – Monastir – 5-12-09 – Dr F. Bouguerra

Activités de routine :

- Conventions :

L'un des problèmes les plus difficiles à gérer était celui des conventions entre médecins et institutions publiques. En effet, le principal élément faisant obstacle au visa du CROM à la plupart des conventions entre un médecin et une structure publique était et est toujours celui des honoraires. En effet, il a été décidé par le Premier Ministère que la vacation horaire des médecins conventionnés ne devait pas dépasser les 15 TND pour le médecin généraliste, honoraires bien inférieurs au C +C/2 fixé par le CNOM (bien plus ridicule pour la vacation du médecin spécialiste). Le blocage de ces conventions avait parfois entraîné des situations inextricables pour les confrères concernés sans que ça ait débloqué la situation, malgré les multiples interventions du CNOM auprès du Premier Ministère. Le CROM de Sousse, par souci de faire le moins de discrimination possible (surtout avec les médecins libéraux conventionnés avec des structures sanitaires publiques et dont la rémunération est fixée par arrêté conjoint des Ministres des Finances et de la Santé Publique datant du ... 14 mars 92!) a décidé de viser, jusqu'à nouvel ordre, la plupart de ces conventions, avec une note exprimant les réserves du CROM sur le montant des honoraires.

- Attestations :

L'activité principale du CROM, en quantité, est la délivrance d'attestations. Il est à rappeler que seul le CNOM est habilité à délivrer des attestations de « bonne conduite », exigées parfois par des pays où certains confrères, de plus en plus nombreux, ont décidé de s'installer.

- Carnets à souche :

Il est regrettable de noter que rares sont les médecins qui font demande de carnet à souche afin de prescrire les produits du tableau B. En effet, seules **31** demandes ont été enregistrées par **16** médecins, toujours les mêmes ! Faut-il rappeler que la principale raison d'exister du médecin est de diminuer la douleur de ses patients ?

- Ouverture de cabinets :

L'installation en privé pose parfois quelques problèmes du fait d'une interprétation erronée des textes par nos confrères : installation de confrères de la même spécialité dans un même immeuble, réclamations à propos de mentions de compétences sur la plaque etc.

Par ailleurs, certains confrères se sont vu refuser l'installation en privé du fait d'une situation militaire non réglée. Nous rappelons à ce propos qu'il n'est plus donné aucune dérogation à quiconque n'est pas en règle et de façon définitive avec son service militaire.

- Remplacements :

Le nombre de remplacements réguliers est certainement moindre que ceux qui se font sans l'aval de l'Ordre. Les confrères qui omettent cette indispensable étape endossent une lourde responsabilité dont ils ne se rendent peut-être pas compte!

Le CROMS a également noté que de nombreuses demandes de remplacement se font au cours ou parfois après la période de remplacement, ce qui a parfois engendré d'assez graves problèmes administratifs et relationnels.

- Affaires disciplinaires :

Outre les plaintes habituelles (concernant des mentions non réglementaires sur les plaques et les ordonnances, les panneaux indicateurs, la publicité...), certaines plaintes concernant des manquements aux devoirs de confraternité deviennent trop fréquentes, le plus souvent par manque de communication.

Il est inquiétant de voir des plaintes que le CNOM porte devant les autorités judiciaires et concernant l'exercice illégal de la médecine de la part de charlatans, non suivies d'effet de la part des autorités. Malheureusement, tout ce que peuvent faire les instances ordinales, c'est de rapporter les infractions, porter plainte, rappeler et attendre les sanctions qui s'imposent I

Divers:

- Activités protocolaires : Le CROMS a été représenté en la personne de son Président lors des multiples manifestations officielles à l'échelle régionale.

- Suivi de l'épidémie à virus grippal A H1N1v :

- Le CROMS fait partie de la commission régionale de suivi de l'épidémie et son SG assiste assez régulièrement à ses réunions hebdomadaires
- Le SG du CROMS a assisté le 29 septembre 2009 à une réunion avec Mr le Ministre de la Santé Publique exposant la politique de lutte contre l'épidémie annoncée de grippe.
- Le CROMS a participé à la diffusion de l'information sur l'épidémie et la vaccination par email, sms et par l'organisation de deux réunions à l'échelle régionale avec les confrères de tout mode d'exercice.

Activité du CROM du 1/01/2008 au 31/12/2009

		2008	2009	Total
INSCRIPTIONS		226	160	386
QUALIFICATIONS		149	80	229
INSTALLATIONS		99	55	154
FERMETURES		23	26	49
REMPLACEMENTS		109	69	178
TRANSFERTS		38	33	71
	Ministère de l'intérieur	64	92	156
	Sociétés – Entreprises	14	21	35
	Institutions publiques diverses	6	6	12
	Foyer universitaire	25	29	54
	Hôpital	13	9	22
CONVENTIONS	Jardins d'enfant	43	50	93
	Ministère du Sport	2	10	12
	Ministère de l'éducation	3	3	6
	Municipalité	1	1	2
	Clinique	4	2	6
	Direction Régionale Construction et Habitat	1	1	2
	Thalassothérapie	2	3	5
	Office des aviations	1	11	12
	Hôtels	5	1	6
	TOTAL	184	239	423
	Citoyen vs Médecin	7	14	21
	Médecin vs Médecin	20	29	49
	Anonyme vs Médecin	0	4	4
PLAINTES	Médecin vs Citoyen	1	0	1
	Société (Entreprise) vs Médecin	5	9	14
	Pharmacie vs Médecin	0	1	1
	Médecin vs Société (Entreprise)	1	0	1
	TOTAL	34	57	91
CARNETS A SOUCHES		18	13	31